



ATELIERS D'ART
DE FRANCE

FONDS DE DOTATION SOLIDARITE METIERS D'ART Dossier de demande

Le Fonds de Solidarité Métiers d'Art est un fonds de dotation créé par Ateliers d'Art de France pour mener deux types d'actions complémentaires, contribuant à un même objectif de solidarité envers les personnes exerçant des métiers d'art :

- Une aide individuelle d'ordre juridique, psychologique ou financier, lorsque des difficultés particulièrement importantes sont rencontrées ;
- Une mission d'information et de prévention, contribuant à l'amélioration collective des conditions d'exercice de ces métiers.

L'aide financière apportée par le Fonds peut prendre la forme d'un soutien au redémarrage d'atelier ou d'un secours financier d'urgence selon qu'il s'agit de faire face à un événement ayant entraîné l'arrêt ou un ralentissement significatif de l'activité ou à une situation dont les conséquences sont susceptibles de remettre en cause la pérennité de l'activité.

Ateliers d'Art de France a souhaité mobiliser ce secours financier d'urgence du Fonds de Solidarité Métiers d'Art pour venir en aide aux professionnels de métiers d'art pour lesquels la baisse d'activité et la perte de revenus liées à la crise sanitaire actuelle sont telles qu'elles menacent la poursuite d'activité de leur atelier.

Le Fonds de Solidarité Métiers d'Art s'adresse à l'ensemble des professionnels de métiers d'art en France, sans distinction de statut ni condition d'adhésion.

L'ADAGP, l'organisme de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels, a décidé d'apporter sa contribution au Fonds de Solidarité Métiers d'Art. Cet engagement aux côtés de la chambre syndicale intervient dans le cadre de l'ordonnance n°2020-353 du 27 mars 2020 autorisant des organismes tels que l'ADAGP à utiliser les sommes normalement consacrées à leur action culturelle pour le versement d'aides financières aux artistes-auteurs dont les revenus sont fortement affectés par la crise sanitaire et les annulations qui en découlent.

→ A qui s'adresser pour faire une demande ?

Les demandes sont à adresser par mail à l'adresse aidefondssolidarite@ateliersdart.com, accompagnées des documents justificatifs à même de qualifier la situation vécue par le demandeur (cf ci-après).

→ Comment sont prises les décisions ?

Toutes les demandes sont examinées par une commission d'attribution qui se réunit tous les deux mois.

Siègent à cette commission le représentant de la Chambre Syndicale des Ateliers d'Art de France, des membres du conseil d'administration et professionnels métiers d'art.

L'examen des demandes et les conditions d'octroi des aides sont strictement encadrés par le règlement intérieur et la charte éthique du Fonds de Solidarité Métiers d'Art.

Les décisions sont prises collégialement par les membres siégeant à la commission.

→ Comment sont attribuées les aides ?

Les conditions d'éligibilité à l'aide sont les suivantes :

- Exercer un métier d'art inscrit sur la liste officielle des métiers d'art ;
- Attester d'un réel engagement professionnel ;
- Justifier d'une perte d'activité telle qu'elle menace la poursuite de l'activité de l'atelier.

La commission étudie chaque élément joint au dossier lui permettant de se prononcer sur les modalités à apporter au demandeur.

→ Quels types d'aides sont attribuées ?

L'aide attribuée est d'ordre financier. Son montant ne peut excéder 1 000 euros.

→ Confidentialité

Les informations recueillies dans le dossier sont confidentielles et ne sont soumises à aucun traitement informatique. Elles ont pour objet de porter à la connaissance de la commission d'attribution les éléments nécessaires pour assurer le traitement de la demande.

Les membres du conseil d'administration, du comité et salariés qui œuvrent au Fonds de Solidarité Métiers d'Art sont soumis à un devoir de réserve et de confidentialité vis-à-vis des dossiers qu'ils sont amenés à traiter.

Dossier à compléter

1 - STATUT PROFESSIONNEL

Raison sociale			
Statut de l'entreprise			
Activité métier d'art			
Adresse entreprise			
Email de l'entreprise			
Site internet			
Téléphones	Fixe :	Portable :	

2 - ETAT CIVIL / SITUATION FAMILIALE

Nom / Prénom					
Adresse personnelle					
Age :					
Situation familiale :	☐ Célibataire	☐ Pacsé(e)	☐ Veuf/Veuve		
	☐ Marié (e)	☐ Séparé(e)			
	☐ Concubinage	☐ Divorcé(e)			
Enfants à charge :					
Prénom :					
Âge :					

3 – SITUATION : IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE DE L'ATELIER

Dans quelles mesures votre activité est-elle impactée par la crise sanitaire ?

(annulation de marchés, salons ou autres évènements / fermeture de l'atelier-boutique ou des revendeurs / annulation de commandes, etc.)

A quel niveau estimez-vous la perte de chiffre d'affaires ?

Comment envisagez-vous l'avenir de votre entreprise dans les prochains mois ?

Précisez les aides (nationales, locales, intercommunales) pour lesquelles vous avez fait une demande (avec le montant et la date)

Avez-vous obtenu les aides demandées ? Si non, quel en est le motif ?

Avez-vous entrepris ou envisagez-vous d'entreprendre d'autres démarches ? Si oui, lesquelles ? Ont-elles abouti ?

(demande de report ou d'exonération de cotisations sociales, d'impôts, de loyer, etc.)

Charges de l'atelier

Loyer : € Cotisations : €

Assurances : € Véhicules : €

Matière première : € Prêts en cours : €

Autres à préciser :

Éléments complémentaires à joindre à votre dossier

Joindre une copie des documents listés ci-contre pour l'étude de votre dossier par la commission :

- ☐ Justificatif du statut professionnel
- ☐ Compte de résultat de l'entreprise de l'année 2019
- ☐ Compte de résultat de l'entreprise de l'année 2020
- ☐ Ressources et dépenses professionnelles des années 2019 et 2020 (si vous ne disposez pas de compte de résultat).
- ☐ Courriers et/ou justificatifs des démarches et demandes d'aides effectuées (acceptées et/ou refusées)

Si vous souhaitez apporter d'autres informations aux membres de la commission, veuillez le préciser ci-contre :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(nom prénom)

Demeurant

(adresse – code postal – commune)

Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans la présente demande.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le :

A :

Signature :